Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_113-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **31**

MEMBRES REPRESENTES : **4**

MEMBRE ABSENT : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **03 juin 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Jean-Marc LA PIANA, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION **2026-113**

OBJET :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE DEUX POSTES DE GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL

Étaient représentés par procuration :

Anaïs BARRE a donné procuration à Claire CAMPODONICO
Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Laurent DESHAIES a donné procuration à Marion ROBERT

Bruno PRIOURET a donné procuration à Laurence LANGLET

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_113-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu le budget de la Commune ;

Les emplois de chaque collectivité étant créés par son organe délibérant, il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Les missions exercées par deux agents de la brigade environnement, actuellement rattachés à la filière technique, relèvent principalement des compétences du cadre d'emplois des gardes champêtres.

Il convient donc d'adapter les emplois de la collectivité à l'évolution des missions exercées.

Le tableau des effectifs du personnel communal ne dispose pas de poste vacant au grade de garde champêtre chef principal.

Il est donc proposé à l'assemblée de créer deux postes de garde champêtre chef principal, à temps complet.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :

De créer deux emplois permanents au grade de garde champêtre chef principal (catégorie C) à temps complet et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Article 2 :

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_113-DE

Article 4 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du Conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés 29 **POUR** (groupe majorité avec procuration A. BARRE et V. FERRARINI et L. LANGLET avec procuration B. PRIOURET)
6 **ABSTENTION** (J.M. LA PIANA, M. ROBERT avec procuration L. DESHAIES, J. GUIDINI-SOUCHE, K. BENSADI, J. BESSAIH)

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026